

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné
nom (en majuscules) et prénoms

né le à
date commune et département

atteste sur l'honneur

avoir mon domicile sis
adresse complète

depuis le

avoir ma résidence sise
adresse complète

depuis le

exercer la profession de

cocher les lignes utiles.

A, le

signature

Article 441-7

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise soit en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui, soit en vue d'obtenir un titre de séjour ou le bénéfice d'une protection contre l'éloignement.